



Préambule :

La fourniture des services et outils numériques fait partie de la mission de service public de l'Éducation Nationale. L'usage du numérique répond à un objectif pédagogique et éducatif qui est défini dans le code de l'Éducation. La présente Charte énonce les règles d'usage des équipements et des services mis à disposition par l'Établissement. Cette charte engage tous les utilisateurs, adultes comme élèves. Les droits, devoirs et responsabilités de chacun sont fonction de son rôle dans l'utilisation des services numériques.

1. Les services et outils numériques du Lycée Général et Technologique Dumont D'Urville

1.1 Les services proposés

L'Établissement offre à l'utilisateur, dans la limite des contraintes techniques et organisationnelles, les services suivants :

- Accès Internet : navigation sur le réseau Internet avec contrôle d'accès (proxy)
- Accès à un réseau Local : serveur de fichiers et d'authentification (réseau pédagogique)
- Accès à un Environnement Numérique de Travail (ENT), (ATRIUM) comprenant (sans être exhaustif) :
 - un accès aux données de vie scolaire (notes, cahier de texte, absences... via Pronote)
 - un service de diffusion d'informations et de mise en ligne de contenus (publications web)
 - un service d'accès à distance à des ressources pédagogiques numériques :
 - Correlyce : ressources numériques proposées par la région
 - Portail documentaire du CDI (esidoc) permettant d'accéder à des ressources documentaires papiers ou en ligne validées par l'Education Nationale
 - des services de communication électronique (messagerie électronique, messagerie instantanée, forums de discussion)
 - un service de téléchargement et de stockage de contenus (cloud)
 - un service de promotion et valorisation de travaux réalisés par les élèves dans le cadre de l'EMI ou de séquences disciplinaires : webmedia (C@p Adélie) et développement d'une webradio (podcasts) utilisant micros, tables de mixage sous l'autorité d'un professeur documentaliste
- Accès au Wifi : navigation via le wifi avec contrôle d'accès (portail captif)
- Mise à disposition d'Équipements Individuels Mobiles (EIM) sous respect du protocole de prêt et assistance technique via Atrium, destiné à un usage pédagogique dans le cadre de l'établissement
- Un service de réservation de repas en ligne

1.2 Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer 3 identifiants et mots de passe qui lui permettent de se connecter :

- au réseau local d'une part depuis un poste informatique de l'établissement
- à L'Environnement Numérique de Travail de l'établissement et aux services numériques de l'établissement.
- au portail documentaire du CDI et ses fonctionnalités si l'identification des usagers est activée

Ces identifiants et ces mots de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité.

1.3 Modalités d'accès

L'accès à ces services peut avoir lieu :

- soit depuis les locaux de l'Établissement à partir des équipements mis à disposition des élèves :
 - salles informatiques de l'établissement,

- réseau informatique du CDI dans le respect des conditions d'utilisation habituelles et le respect des règles santé-sécurité usuelles ou temporaires
- Prêts de casques avec micro au CDI pour une utilisation sur place
- Possibilité de proposer et d'utiliser la web radio après formation par les professeurs documentalistes et en fonction d'un objectif validé par le chef d'établissement

- soit depuis le cybercafé
- soit à partir des équipements personnels des élèves (tablettes fournies par la Région, ordinateurs portables, smartphones ?, ...) dont l'utilisation doit impérativement respecter les règles en vigueur au sein de l'établissement et pour lesquels :

« L'élève déclare que le matériel informatique personnel avec lequel il se connecte aux services fournis par l'établissement respecte les règles de sécurité énoncé dans la présente charte »

- Soit en dehors des locaux de l'établissement par un accès individuel à partir de toute machine connectée à Internet.

2. Engagements

2.1 Engagements de tous les utilisateurs

L'utilisateur s'engage, dans son usage des services et des équipements numériques mis à disposition, à :

- Ne pas porter atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique, syndicale et commerciale (interdiction à l'occasion des services proposés par l'établissement de faire de la publicité sur des produits, services du commerce, des communications à caractère politique, syndical ou religieux)
- Respecter la législation en vigueur notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, à la propriété intellectuelle
- Ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes en respectant notamment le droit à l'image d'autrui et de l'image de chacun et notamment en ne diffusant pas de photo ou de vidéo sans avoir obtenu l'autorisation des personnes qui y sont représentées.
- Remplacer par : Ne pas commettre de diffamations, d'injures ou de harcèlement, notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux
- Ne pas inciter à la consommation de substances interdites, la réalisation d'actes illicites ou dangereux
- Ne pas tenir de propos ou inciter à la violence, la haine, à la discrimination
- Se soucier de la sécurité et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau en utilisant des solutions techniques sécurisées et adaptées.
- N'utiliser les services et équipement mis à disposition que dans le cadre des activités liées au lycée,
- Ne pas utiliser des services souscrits à titre personnel sur les équipements du lycée (par exemple : compte de messagerie personnelle autre que celle fournie par le collège ou l'éducation nationale, compte Facebook ou Twitter personnel, ...)
- Rapporter à l'établissement tout problème éthique, moral ou technique lié à l'utilisation du réseau.
- Informer immédiatement l'Établissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.
- Ne pas masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- Ne pas altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans autorisation.
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
- Ne pas se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
- Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- Ne pas introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
- Ne pas modifier sans autorisation la configuration des équipements mis à disposition
- Ne pas sciemment détériorer les équipements mis à disposition (par exemple : claviers, souris, écrans...)

2.2 Engagements de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur (notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement européen sur la protection des données à caractère personnel, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique, propriété intellectuelle, droit à l'image).
- Maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'Utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- N'exercer aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre des messageries électroniques. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- Informer les usagers de la mise en place de tout dispositif de contrôle des activités des élèves sur les postes du réseau (type « Italc ») permettant à un personnel autorisé de « prendre la main » sur les postes.
- Informer les familles de toute utilisation faite par les téléphones portables de leurs enfants à des fins pédagogiques ; l'usage du smartphone à des fins pédagogiques est toléré au CDI dans la mesure où l'utilisateur ne commet pas d'infraction aux règles d'utilisation en vigueur. (Téléphoner, utiliser les réseaux sociaux, ou jouer est interdit)

3. Contrôles effectués sur les équipements et les services numériques :

L'établissement peut effectuer des contrôles ponctuels :

- Soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs, en procédant à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité légale.
- Soit dans un souci technique d'analyse du réseau et/ou des ressources informatiques en effectuant des contrôles nécessaires à la gestion technique. Dans ce cadre, il peut recueillir et conserver des informations nécessaires à la bonne marche du système. Les échanges via le réseau peuvent, à ce titre, être analysés et contrôlés. Cette analyse sera faite dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée, au respect des communications privées et de la protection des données à caractère personnel.
- Soit dans le cadre d'une demande effectuée par une enquête de police ou la justice

4. Les sanctions encourues au Lycée Général et Technologique Dumont D'Urville

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies peut se voir retirer l'accès aux services et aux équipements.

Il s'expose, en outre, aux sanctions disciplinaires prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, et notamment le règlement intérieur de l'établissement s'agissant des élèves.

S'expose en toute circonstance aux poursuites pénales prévues par les textes législatifs en cas d'usage frauduleux, délictueux ou criminels.